

EXTRAITS des STATUTS **de L'UNION des PARENTS d'ÉLÈVES du LYCÉE FRANÇAIS de** **MUNICH**

Cette Association a pour but :

- de défendre les principes de neutralité, d'objectivité, de respect des convictions d'autrui sur lesquels repose l'enseignement public ;
- d'assurer le maintien d'un enseignement français à l'étranger à tous les niveaux aux conditions fixées à l'article premier du décret 77822 du 13 Juillet 1977 ;
- d'étudier tout ce qui concerne l'intérêt des élèves au point de vue moral, intellectuel et matériel ;
- de faciliter les rapports entre les parents et le corps enseignant et les autorités dont relève l'établissement ;
- d'assurer la représentation des familles dans les conseils et organismes existant dans l'établissement ;
- d'apporter son concours à l'administration de l'établissement en vue d'améliorer les conditions de la vie scolaire des élèves ;
- de promouvoir et gérer dans l'intérêt des élèves et de leurs familles tous organismes périscolaires de caractère éducatif, culturel ou sportif ;
- d'intensifier les relations interculturelles.

Chers Parents,

Pour jouer un rôle dans la définition de la politique de l'enseignement français à l'étranger, pour être représentées dans les divers organismes et les structures prévues par les textes et pour être régulièrement consultées, les organisations de Parents d'Élèves des établissements français de l'étranger doivent adhérer à une fédération reconnue. Il en existe plusieurs, dont une seule a pour but de ne représenter que les APE de l'étranger : la **FAPÉE**.

Présentation de la FAPÉE

La FAPÉE a été créée en 1980 avec le but de ne représenter que des Associations de Parents d'Elèves (APE) de l'étranger. Ceci permet de mieux tenir compte des problèmes souvent très spécifiques des établissements à l'étranger. En outre les statuts de la FAPÉE prévoient que :

"Les nombreux parents étrangers qui font confiance au système éducatif français sont en droit de trouver une structure d'accueil, de dialogue et d'échange dans une fédération spécifique, indépendante de tout mouvement politique, syndical ou religieux, à l'abri des clivages métropolitains."

Depuis 1985 la FAPÉE est reconnue d'utilité publique et son intérêt n'a fait qu'augmenter. Elle représente les parents d'élèves entre autres au Conseil d'Administration de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), établissement de tutelle de notre école, et à la Commission Nationale des Bourses.

Elle œuvre pour :

- ◆ le maintien et l'amélioration de la qualité de l'enseignement français de l'étranger ;
- ◆ l'allègement des charges financières supportées par les familles ;
- ◆ l'augmentation des crédits de fonctionnement et d'équipement accordés aux établissements ;
 - la formation continue du corps enseignant ;
- ◆ la préparation à l'expatriation du personnel détaché ;
- ◆ l'ouverture sur la langue et la culture du pays d'accueil ;
- ◆ la reconnaissance et l'équivalence des diplômes ;
- ◆ une véritable participation des parents à la vie de l'établissement ;
- ◆ le développement des services (livres, échanges linguistiques et culturels, jumelages d'établissements).

Voici l'aspect "officiel" de la FAPÉE. Pour nous parents engagés à l'UNION, ce partenariat est devenu un dialogue continu. Nous trouvons la FAPÉE à l'écoute pour le moindre détail de la vie scolaire, elle nous a déjà trouvé des solutions à bien des problèmes et enrichi notre éventail possible d'actions (rappelez-vous de certains problèmes d'assurance scolaire, ou du problème des Bourses scolaires, et de l'éternel souci des locaux... sans parler de la reconnaissance du Bac en Bavière et de la transcription des notes).

Pour les "anciens" parmi nous, la FAPÉE n'est plus un lointain bureau officiel, mais un endroit d'accueil chaleureux et plein d'intérêt, et je crois que cet aspect humain d'un organe officiel mérite d'être mentionné avec tous nos remerciements !



upemunich1@googlemail.com

www.upemunich.net

Références bancaires :
UNION des Parents d'Élèves
POSTBANK München
Kto.Nr. 0 416 200 808
BLZ : 7 00 100 80

A d h é r e n t à l a

